

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Jeudi 14 décembre 2017
Maison Jacques Audiberti

Participants : M. ALBINHAC, Mme ANDERNACH, M. Xavier BERTHOUMIEUX, M. BROSOLETTTE, M. Jean BRUDIEUX, M. Michel CHOCHON, Mme COLAS, M. Fabien DAUBRESSE, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, Mme Marie-Dominique ESCARON, M. Denis FACQUEUR, M. Jacques GARANDEL, M. Jean-Claude GODEAU, M. Ernest JEDAR, M. LAPORTE, Mme Henriette MARTIN, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claire MÉRY, M. Antoine RADOVICIC, Mme Michèle ROBOAM, M. Jacques SALAUN,

Excusés : M. Jacques ESCARON,

Élus :

- M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,
- M. Jean-Pierre MADIKA, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, la Police municipale, et l'Occupation du domaine public,
- M. Dominique POULAIN, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme durable,
- M. Pierre COSTI, Adjoint au Maire délégué à l'Emploi et au Développement économique et commercial,
- M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'Espace public, la Voirie, et au Cimetière,
- M. Gilles CORDIER, Conseiller municipal délégué à la Circulation et au Stationnement,

Services municipaux :

- M. Pierre-Philippe LACROIX, Directeur général adjoint des Services, Animation de la Cité,
- M. Sébastien MASSON, Service vie locale,
- M. Jean-Michel BOURUMEAU, Responsable de la Maison Jacques Audiberti,

Président de séance : M. Jacques GARANDEL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au Maire chargé du quartier LOZÈRE.

M. CARISTAN annonce que des points supplémentaires d'actualité seront ajoutés à l'ordre du jour : le lac de Lozère et La Poste de Lozère.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Jacques GARANDEL assure la présidence de séance.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

Validation du Compte rendu de la séance du 2 octobre 2017.

Le compte-rendu est validé après quelques corrections de fautes de frappe et de menues modifications ne changeant pas le sens de la version « projet » du texte.

M. BOURUMEAU, responsable de la Maison Jacques Audiberti, présente 4 étudiantes stagiaires de l'IUT Paris Descartes. Elles réalisent jusqu'au mois de juin un diagnostic social participatif sur le quartier de Lozère qui contribuera à l'élaboration d'un projet de structure collaboratif à échéance 2019. Un questionnaire est remis aux participants afin de déterminer les besoins et les attentes dans le quartier. Des entretiens seront menés avec des habitants pour enrichir ce diagnostic.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Sécurité (vidéo-protection, cambriolages)

M. MADIKA rappelle que :

- Une convention a été signée avec la Police nationale pour les interventions sur le territoire de Palaiseau.
- Un protocole de prévention des cambriolages par participation vigilante entre voisins opérationnel toute l'année : l'opération tranquillité vacances (OTV).
- Le recrutement d'agents de la police municipale est en cours. Face au moyens restreints de la police nationale, les communes sont contraintes de renforcer leur police municipale et sont en concurrence pour attirer les agents. Dans ce contexte, certains policiers sont partis de Palaiseau. Il en reste 2 mais l'effectif sera porté à 7 agents au mois de février 2018. Ils seront 9 en fin d'année, avec un renfort d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (4 en janvier 2018). Ces agents ont pour mission spécifique le contrôle du stationnement, dont un renforcement est nécessaire.
- Le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) se réunira la semaine prochaine (une vingtaine d'actions menées).
- Les travaux de déploiement du dispositif de vidéo-protection ont commencé cette semaine par le déploiement de la fibre optique dédiée derrière la mairie (où se trouve le serveur). Les caméras seront déployées en 4 phases : la première depuis le début du mois de décembre procède à la pose des caméras à la gare et autour de l'îlot 10. Au mois d'avril, 26 caméras seront déployées, puis 9 courant juin pour aboutir à un total de 35 en 2018. Enfin les 8 dernières seront installées en 2019 pour un total définitif de 43 caméras sur l'ensemble de la ville.

Les sites choisis pour le déploiement sont les lieux sensibles connus pour concentrer des actes d'incivilité (gares, rue de Paris, rue du Docteur Morère, square des Champs Frétauts ...), dont certains identifiés à la demande des commerçants, abords du centre aquatique de la Vague ainsi que les entrées et sorties de ville.

Mme MAUPAS demande le coût de la vidéo-protection.

M. MADIKA répond que le coût par caméra est très variable en fonction du matériel utilisé et surtout de sa localisation (il peut varier de 2.000 à 50.000 euros). C'est le passage de la fibre

optique qui concentre une grande partie du coût. La Ville a demandé des aides financières à l'État (Région et fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)). Le déploiement de la vidéo-protection sera financé à hauteur de 60 % par ces subventions. Le coût global est estimé à 1M€.

Concernant le visionnage des images qui seront conservées 15 jours, M. MADIKA annonce que M. le Maire dressera la liste des personnes habilitées. La nuit, hors temps d'intervention de la police municipale, les images seront transmises à la police nationale. Un visionnage peut être effectué par la Police nationale pour résoudre des enquêtes. Une charte d'éthique est en cours d'élaboration avec les membres du CLSPD et sera présentée en conseil municipal.

M. MADIKA cite un article du Parisien aujourd'hui : une visite du commissaire Valence et du sous-préfet a eu lieu chez les commerçants. Un nouveau numéro de téléphone a été mis à la disposition de 125 d'entre eux ; sur leur appel, la Police du commissariat de Palaiseau intervient de suite.

M. MADIKA informe que les cambriolages ont tendance à baisser dans le quartier de Lozère et que les dégradations sur les véhicules sont en hausse. 1200 actes de malveillance ont été signalés en un an dans la commune.

Un participant demande comment est évalué le rapport coût efficacité, notamment pour les appels des commerçants.

M. MADIKA informe que l'évaluation du dispositif se fait au regard des statistiques à partir d'indicateurs (vols, cambriolages, véhicules dégradés) par rapport au nombre d'affaires élucidées. M. MADIKA ajoute qu'il est absolument nécessaire qu'une plainte soit déposée pour être comptabilisée et engendrer des actions.

Un participant signale à propos du stationnement, que des horodateurs dysfonctionnent. M. CORDIER répond que des anomalies sont effectivement connues, que les horodateurs ne fonctionnent plus depuis 15 jours car le marché de leur maintenance a été dénoncé. En effet, le stationnement sera dépenalisé au 1^{er} janvier, les appareils seront mis aux normes avec un nouveau marché : le remplacement des cartes internes aura lieu en 2018 et 2019.

Mme MAUPAS demande si une concertation sur les nouveaux tarifs a eu lieu au sein de la CPS pour éviter les transferts de stationnement dus aux effets d'aubaine. Elle indique que 120 000 € sont prévus au budget 2018 pour les horodateurs. Elle demande si un budget prévisionnel du stationnement a été établi et si la gratuité des 30 premières minutes sera maintenue.

M. CORDIER confirme la gratuité des 30 premières minutes de stationnement, comme c'est le cas actuellement. Il précise que ces investissements ne seront amortis qu'après 5 à 6 ans.

M. CARISTAN précise que la politique de stationnement ne rapporte pas à la Ville ; elle permet la rotation, notamment pour faciliter l'accès aux commerces.

Concernant le stationnement autour des gares, M. CHOCHON rapporte les propos de M. le Maire au café de Lozère : pour éviter les véhicules venus des autres communes, il propose de limiter le nombre de places à la journée.

M. CORDIER confirme que la municipalité réfléchit à la mise en place d'une zone bleue ou payante.

b) Projet d'aménagement de l'Yvette à l'ouest de Lozère.

M. CARISTAN réaffirme la volonté de la municipalité de conserver le lac de Lozère parmi les hypothèses d'aménagement de l'Yvette. Sa profondeur est actuellement de 80 cm environ. Le SIAHVY envisage de l'abaisser à 40 cm dans le cadre de la suppression du clapet. Selon la configuration du sol, le lac pourrait être creusé de 40 cm pour retrouver sa profondeur initiale.

M. POULAIN rend compte d'un comité de pilotage du SIAHVY qui s'est tenu le 25/10/2017 sur une étude portant sur les aménagements relatifs à la continuité écologique et la lutte contre les inondations de l'Yvette au niveau du secteur des 9 Arpents à Orsay :

Un scénario en 14 actions a été retenu :

ACTION 1 : Démolition du clapet et du déversoir à proximité du lac de Lozère et aménagement d'une rampe en enrochements.

ACTION 2 : Reprofilage de la berge à l'amont du clapet et creusement pour créer un volume de stockage d'eau entre la berge et le terrain de football. (voir la coupe)

ACTION 3 : Intervention sur les ouvrages de franchissements (ponts et passerelles).

ACTION 4 : Dévoisement des réseaux.

ACTION 5 : Démolition du mur existant rue Fénelon à Orsay et consolidation du quai.

ACTION 6 : Aménagement de voirie (réduction à une voie de la rue Fénelon).

ACTION 7 : Dépose et fourniture d'une nouvelle passerelle.

ACTION 8 : Restaurer la rivière amont.

ACTION 9 : Seuils en enrochements dans le lit pour stabiliser le profil en long de la nouvelle rivière.

ACTION 10 : Seuil en aval de la zone canalisée.

ACTION 11 : Dévoisement du collecteur intercommunal.

ACTION 12 : Enlèvement du collecteur intercommunal existant présent en rive droite.

ACTION 13 : Aménagement du Lac de Lozère. Abaissement envisagé du fond du lac de 0,80 m

ACTION 14 : Arasement du seuil Guy Môquet à Orsay.

Par ces travaux le SIAHVY envisage une renaturation de l'Yvette sur ce tronçon, participant à la protection contre les inondations. La Ville de Palaiseau a émis sur cette étude un avis réservé.

M. POULAIN informe qu'avec le scénario en 14 actions, les premiers travaux d'aménagement ne débuteraient pas avant 2020.

M. CHOCHON cite un article du Républicain de cette semaine au sujet du projet de décharge de déchets inertes sur le site de La Prairie de Villebon pendant 5 ans, entre les bras de l'Yvette et de la Boële. Il s'étonne qu'on discute pour 40 cm au lac de Lozère alors que La Prairie est la seule zone d'expansion de crue importante qu'il nous reste.

M. POULAIN explique que l'enquête publique s'est terminée le 7 décembre. La Ville de Palaiseau a émis un avis réservé en raison des inondations. Une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) sera lancée à cause d'un terrain privé qui appartient à Immochan. Ces déchets existent depuis les années 70-80, provenant des travaux de la ligne TGV et de la gare Montparnasse. Le projet prévoit des collines de 20 à 25 m de haut aménagées en parc boisé. Il accueillera les terres des travaux des lignes 15 et 18 du Grand Paris. Le SIAHVY va émettre un avis réservé pour préserver une zone d'expansion de crue en rive droite.

M. CHOCHON, manifeste son opposition à ces nouveaux déchets.

Mme MAUPAS précise que le SIAHVY avait fait analyser les remblais en 2012. Ils contiennent des déchets toxiques, constituant un élément de refus des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) et un risque d'infiltration de la nappe phréatique affleurante. Les terres existantes devraient donc être, au contraire, évacuées dans des filières adéquates, de manière à redonner à la zone son caractère antérieur d'expansion de crue.

M. BRUDIEUX s'enquiert de l'avancée de la réflexion sur le pont "des deux gares".

M. POULAIN répond qu'une étude sur le collecteur des eaux pluviales rue de l'Yvette et rue des Peupliers est un des éléments qui conditionnera l'avenir de ce pont.

M. GARANDEL s'inquiète de voir le SIAHVY gérer ces études. Il l'estime incompétent, en regard de sa gestion des inondations de Juin 2016

M. POULAIN précise que la Maîtrise d'œuvre confie à des prestataires extérieurs les missions complémentaires notamment la constitution des dossiers administratifs, des études topographiques et géotechniques, et des modélisations hydrauliques. Ces études et missions complémentaires conditionnent les aménagements sur le lac de Lozère.

M. DRONIOU partage l'avis de M.GARANDEL et ses tonalités critiques envers le SIAHVY, au regard de la gestion de la crue de 2016. Il explique que la majorité des 5 M€ va aller à la renaturation et au transit sédimentaire de la rivière et très peu pour la lutte contre les inondations. En plus, se pose le problème de la stabilité des habitations à proximité de la rivière abaissée.

Un participant pose la question de l'organisation d'exercices en cas de situation de crise. M. POULAIN répond qu'un dispositif a été mis en place en juillet (inscription auprès du SIAHVY pour recevoir les alertes par SMS ou courriel) et qu'une plaquette est en cours de distribution. Un exercice impliquant les services de l'Etat et la préfecture sera mis en place en 2018, mais sans les riverains.

c) Le commerce dans le quartier de Lozère

M. COSTI informe que la fréquence d'ouverture de la Poste est maintenue à 5 matinées par semaine pour un total de 15 heures hebdomadaires. Ce cycle d'ouverture devrait rester sur ce schéma. Il rencontre La Poste régulièrement et leur demande a minima de maintenir cette situation.

Mme MAUPAS rappelle l'annonce de longue fermeture de ce bureau l'an passé par la direction de La Poste de fin novembre à début janvier, fermeture annulée suite à la réaction immédiate du Maire et au signalement du conseil de quartier. Elle demande si le bureau de Lozère restera ouvert pendant les fêtes de fin d'année.

M. CARISTAN répond que la Poste de Lozère devrait maintenir ses horaires d'ouverture normalement.

La Poste du centre ville de Palaiseau, qui vient de rouvrir après d'importants travaux (820 000 €), a été choisie par sa direction comme site pilote devant répondre aux besoins des particuliers et des professionnels.

En ce qui concerne la librairie de Lozère, M. COSTI explique que le gérant a déposé son bilan. Depuis, le fonds de commerce a perdu de sa valeur ; il reste mis en vente dans une agence de Massy. M. COSTI affirme n'avoir aucune information de la part du propriétaire du commerce malgré ses tentatives de le rencontrer.

Mme MÉRY émet l'hypothèse de l'installation d'un kiosque. M. COSTI répond que des études ont été faites et que ces dernières révèlent un manque de rentabilité. Par ailleurs, il n'y a pour l'heure pas d'opérateur qui souhaite s'implanter.

M. COSTI évoque un agrandissement du cabinet médical accessible aux personnes à mobilité réduite derrière la pharmacie.

M. BRUDIEUX pose la question de la fréquentation du marché de Lozère. M. COSTI répond que ce marché, qui subit une légère baisse, attire toute l'attention de son équipe. Cette dernière travaille en faveur d'une optimisation pour lui assurer le succès. Le problème des détritiques déposés dans la laverie a été résolu. M. GARANDEL observe que la fréquentation est bonne le samedi mais de plus en plus faible le mercredi.

d) Problèmes engendrés par la présence de sources naturelles dans le quartier (engorgement des caniveaux par temps de pluie, débordement de canalisations)

La personne qui a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour étant absente, M. SFERRAZZA précise que les services n'ont pas relevé ou été informés de problème majeur à ce sujet.

2. Point sur les travaux des commissions : Commission Interquartiers Investissements du 20/11/2017

M. CARISTAN résume les échanges de cette réunion :

Après discussion des projets en conseils de quartier, une présentation des projets en commission inter-quartiers (21 septembre 2017) a abouti à une sélection des propositions de projets pour l'année 2017. Le 20 novembre, les projets retenus pour 2017 ont été précisés et arbitrés en vue de leur finalisation (faisabilité, mise à l'étude, chiffrage). Coût global estimé : 50 000 €.

Les 4 projets sont les suivants :

- Les Garennes : exposition de photographies réalisées par les élèves de l'école Tailhan en grand format qui sera itinérante dans la ville. Nécessité d'étudier les aspects de droits d'auteur et de droit à l'image.
- Lozère : poursuite du travail sur de nouvelles plaques patrimoniales.
- Plateau : réalisation d'une œuvre d'art dans l'esprit de l'artiste Camille Claudel. Ce travail nécessite une réflexion sur le choix des artistes, le lieu d'implantation, les matériaux employés, les ressources financières.
- Plateau : pose de jardinières de plantes aromatiques en libre service.

Mme MAUPAS rappelle que la commission « circulation – stationnement » a transmis un compte-rendu détaillé à la municipalité le 12 juin, sans retour à ce jour. M. CORDIER vérifiera le traitement de ce compte-rendu.

Questions diverses

M. CARISTAN répond aux questions posées lors du dernier conseil de quartier :

- Feu tricolore rue Charles Péguy à l'intersection avec l'avenue du Général Leclerc : Mme MAUPAS avait demandé à ce qu'un panneau "avancez jusqu'au feu" soit apposé sous ce feu, car les véhicules s'arrêtent trop loin pour déclencher le feu vert, occasionnant des difficultés de croisement avec les bus et l'embouteillage du carrefour. Les services techniques vont se rendre sur place pour constater et résoudre le problème.
- Un câble épais sort d'une maison en face du 11 rue du Moulin, sécurisé par des barrières.- De même un câble se trouve au niveau du 23 de la rue Théodore de Banville. Il s'agit de câbles PTT sans risque d'après les services techniques qui vont tout de même se rendre sur place.
- Des massifs d'espaces verts semblent être abandonnés au niveau du chemin du Bois Brûlé et du boulevard de Lozère : suite à une opération d'arrachage, la terre se repose en attendant une replantation.
- Haies altérant la visibilité à la sortie de la résidence des Chandeliers sur l'avenue du Général Leclerc : elles ont été taillées début novembre.

Nouvelles questions :

M. BRUDIEUX rappelle un problème de signalisation de la zone 30 près du pont des Demoiselles en bas de la rue Poincaré : la limite des communes de Palaiseau et Villebon ne se situe pas sur le pont mais au-delà, en bas des rues de Savoie et rue de Provence de Villebon. Demande de signaler en bas de la rue Poincaré, une « fin de zone 30 à 100 mètres » pour être en cohérence avec les rues de Villebon. M. CORDIER répond que cette demande fait partie des retours suite à la dernière réunion publique sur la zone 30. Des ajustements et des renforcements de signalétique vont être effectués. Une nouvelle réunion publique aura lieu avec Orsay.

Rue Léon Bourgeois : demande de renforcer la signalisation zone 30 pour faire baisser la vitesse : il manque un rappel vers la rue du Grimpré. M. CORDIER projette un renforcement de signalétique par pictogrammes au sol.

Un participant pose la question d'un garage à vélo sécurisé à proximité de la gare de Lozère. M. CORDIER répond que dans le cadre des réflexions sur les circulations douces Plateau-Vallée, Lozère-Polytechnique, une station Véligo est financée par la Communauté Paris-Saclay (> 1 M€). Elle devrait être positionnée à l'endroit de la station actuelle non sécurisée ; réalisation non garantie pour 2018.

Liaisons Plateau-Vallée : Mme MERY demande quand débiteront les travaux suite aux études menées par la CPS depuis 3 ans et demi, financés par l'EPAPS, d'une durée de 18 mois.

M. CORDIER répond que la date n'est pas encore connue ; le budget va être voté par la CPS avec une subvention de 80 % de l'EPAPS.

M. BROSSOLETTE constate l'incohérence des panneaux de limitation à 30 km/h aux abords du collège Charles Péguy vers le carrefour des Fusillés.

M. CORDIER répond que beaucoup de contraventions ont été dressées sur cette avenue mais les portions limitées à 30 km/h vont être réduites.

M. BRUDIEUX rappelle qu'une réalisation du chemin piétonnier sur la berge aménagée de l'Yvette à l'abri des poteaux bois en direction du stade d'Orsay était envisagée car dangereux pour les piétons. M. POULAIN répond que dans le cadre de l'étude sur les berges de la rivière, la circulation des voitures sera probablement supprimée. M. SFERRAZZA ajoute qu'une étude globale doit être menée préalablement avec le SIAHVY et Orsay.

Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (jeudi 15 mars 2018, 20h30, Maison Jacques Audiberti)

Les nuisances aériennes

Point sur la révision du Plan local d'urbanisme.

La séance est levée à 23h00.